



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA GUADELOUPE (DEAL)

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE - SITA ESPERANCE à SAINTE-ROSE

Séance du vendredi 11 octobre 2013

Le vendredi 11 octobre 2013 à 10 h 00, au siège de la société SITA ESPERANCE, s'est tenue la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SITA ESPERANCE, sous la présidence de M. David PONCET, chargé de mission déchets à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Etaient présents :

Collège 1 – représentants les services de l'Etat

Mme Sandrine MORICEAU, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
M. Philippe VELAYANDON, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Collège 2 – collectivités territoriales

M. Ferdy LOUISY, Conseil général
M. Richard YACOU, Communauté de communes du Nord Basse-Terre

Collège 3 – association de protection de l'environnement

M. Pierre UNEAU, association Nord Basse-Terre environnement

Collège 4 – Exploitants

M. Reynald SYRACUSE, société SITA ESPERANCE

Etaient excusés :

Collège 1 – représentants les services de l'Etat

M. Gaëtan GIRARD, DICTAJ – Préfecture
M. Didier RENARD, (DEAL/RED)
M. GUIOUGOU Fortuné
Mme COUVIN-ASDRUBAL Pauline

Collège 4 – Exploitants

M. Didier IMBERT, société SITA ESPERANCE
M. Olivier DUFAUX, société SITA ESPERANCE

Assistaient à la réunion :

M. Patrice ZELATEUR, association URAPEG
M. Jacky FROIDEFOND, association LE GAIAC
M. Cyril LACOMBE, société SITA ESPERANCE
Mme Cindy LOQUES, société SITA ESPERANCE
Mme Annie JULIANUS, (DEAL/RED)
Mme Annick DUNOYER, (DEAL/RED)

M. PONCET ouvre la séance en excusant Monsieur le Secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement qui n'ont pu être présents à cette commission et remercie les membres de leur présence.

A la question de M. YACOU sur l'élaboration de l'ordre du jour de la commission, M. PONCET répond que la CLIS est convoquée au moins une fois par an, par son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

M. YACOU souligne qu'il a transmis un courrier à SITA ESPERANCE afin d'inscrire à l'ordre du jour la situation des voies d'accès public au site et déplore que ce point n'y figure pas.

M. SYRACUSE répond que ce courrier a bien été reçu mais après l'établissement de l'ordre du jour. M. PONCET ajoute que la convocation est transmise par la DÉAL avec mention « *en application de l'article 2 du règlement intérieur de la CLIS, les questions que les membres souhaitent évoquer lors de la séance doivent être transmises au moins 8 jours avant la séance* ». Il convient donc à l'avenir de s'assurer d'une meilleure communication afin que tous les points souhaités par les membres soient ainsi examinés lors de la prochaine commission.

M. YACOU confirme sa demande pour que ce point soit mis à l'ordre du jour de cette séance.

M. PONCET lui précise que l'on abordera bien ce sujet en question diverse.

M. PONCET s'excuse ensuite auprès des membres de la commission car le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012 ne leur a pas été transmis. Ce dernier leur ayant été remis en séance, toutes remarques et observations parviendront au secrétariat qui les prendra en compte et seront consignés dans ce compte rendu. Il demande si les membres ont des observations sur la rédaction de ce procès-verbal. Etant entendu que la validation de ce PV interviendra lors de la prochaine réunion de la commission.

Sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre dernier, M. UNEAU soulève deux points : tout d'abord concernant la réhabilitation de l'ancienne décharge et la communication des résultats des analyses de la rivière salée qui ne lui sont pas parvenus.

M. PONCET souligne que ces deux points seront abordés lors de la présentation de la société SITA ESPERANCE.

1 – Bilan des activités 2012 – 2013 (jusqu'au 30/06/2013)

Présentation générale

M. LACOMBE présente le centre de stockage exploité par la société SITA ESPERANCE qui est autorisée pour un tonnage de 150 000 t/an en moyenne avec un maximum de 300 000 t pour une durée de 20 ans à laquelle s'ajoute une durée de 30 ans appelée la période de suivi post-exploitation.

Le site est certifié ISO 14001 qui est un engagement de progrès et d'amélioration continue dans le domaine de l'environnement. Cette certification a été renouvelée en juin 2013.

Les déchets

M. LACOMBE rappelle la répartition en tonnage des déchets sur la plate-forme de tri : en 2011 : 13 006 t de déchets entrants contre 8 433 t en 2012. Les déchets valorisables sortants représentent en 2012 : 2 281 t contre 1 311 t au 30/06/2013.

Sur l'installation de stockage, le site a reçu 52 130 t en 2012, et 46 012 t au 30/06/2013 ce qui donne une projection de 90 000 t de déchets ultimes enfouis en 2013. Les types de déchets réceptionnés sont les déchets industriels ultimes, les encombrants ultimes, les ordures ménagères ultimes et les refus de tri.

Mme MORICEAU répond que ce dossier a fait l'objet d'une présentation au CODERST et a reçu un avis favorable de ses membres et que, par ailleurs, les associations de protection de l'environnement sont représentées au CODERST.

M. PONCET rappelle que le CODERST a émis un avis favorable se limitant à la durée de validité du PDEDMA. Le principe de proximité appliqué aux Antilles françaises montre que le centre de stockage aux normes le plus proche du site de St Barthélemy et dépendant de la réglementation française est le site de SITA ESPERANCE.

M. LOUISY indique que selon des études qui avaient été menées, le site de Sainte-Rose représentait un site idéal en terme de décharge de classe 1, même si ces mâchefers ne sont pas des déchets dangereux.

M. YACOU souhaite savoir le nombre d'alvéoles terminées à ce jour.

M. SYRACUSE précise la création d'une nouvelle alvéole (B1). Jusqu'à ce jour, le site est exploité sur 3 alvéoles. L'alvéole A3 arrivera à son terme et fera l'objet d'un réaménagement en 2014 ; sur l'alvéole A2 une couverture provisoire a été mise en attente de son ouverture et il sera créé des piste et des quais de vidage de l'alvéole A1.

M. YACOU souhaite connaître précisément à quel stade se situe le projet photovoltaïque qui avait pour but de valoriser ce centre par la pose de panneaux photovoltaïques.

M. SYRACUSE indique que le projet est toujours en cours. Il a été déposé à la commission de régulation de l'énergie.

S'agissant des déchets non valorisables, M. YACOU constate une diminution du tonnage entrant mais également de la collecte sélective.

M. SYRACUSE souligne que les déchets ménagers restent stables d'année en année. La variable de tonnage entre 2011 et 2012 provient essentiellement des déchets industriels.

M. PONCET signale que l'on peut retrouver dans les ordures ménagères du tout venant en mélange dans les camions

M. YACOU sollicite de la part de SITA sa collaboration afin de signaler si réellement on retrouverait du tout venant dans les collectes effectuées par les différents prestataires.

A la question de M. SYRACUSE relative à la collecte sélective à savoir si des sacs de couleurs différentes sont spécifiés, M. PONCET précise qu'il n'existe pas de sacs fournis par les collectivités. Par ailleurs, il demande si les collectivités de manière générale maintiennent l'effort d'information et de concertation avec les ambassadeurs de tri sachant que la fin des contrats aidés crée des difficultés dans les effectifs avec des impacts potentiels sur les performances de la collecte sélective.

M. YACOU répond qu'il faut pérenniser les plans.

M. LOUISY souligne qu'au niveau de la communauté d'agglomération un effort est fait afin de maintenir et de pérenniser ces emplois aidés. Ce travail d'ambassadeur de tri vaut pour l'ensemble du territoire. M. LOUISY demande par ailleurs, si des déchets verts sont reçus sur le site de Sainte-Rose.

M. SYRACUSE confirme que les déchets verts de la communauté d'agglomération du nord Basse-Terre sont réceptionnés sur l'installation et sont triés sur la plate-forme de tri.

M. LOUISY fait remarquer que les déchets de certaines communes sont acheminés sur la commune du Moule au lieu du site de SITA ESPERANCE ce qui occasionne un trajet relativement long.

M. SYRACUSE souligne qu'il s'agit d'une problématique d'appartenance entre le SYVADE et la communauté d'agglomération du nord Basse-Terre sur le traitement des déchets verts.

Les travaux

M. LACOMBE précise que la couverture de la partie nord de l'alvéole A1 a été réalisée. Il souligne par ailleurs la mise en place d'un nouveau système de dégazage permettant le captage du biogaz. Il indique également que des panneaux de sensibilisation ont été mis en place tout le long de la voirie externe. La réfection de la voirie d'accès externe a été réalisée en juillet 2013.

Les actions

Mme LOQUES décrit les actions finalisées parmi lesquelles l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présente dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement.

Actualités réglementaires

Mme LOQUES souligne que la société SITA ESPERANCE a été autorisée par arrêté préfectoral complémentaire du 11/06/2013 de réceptionner des mâchefers en provenance de Saint Barthélemy.

M. PONCET rappelle qu'à la demande répétée de M. GUIOUGOU sur la mise en place d'un site FTP afin de mettre à la disposition des associations et pour diffusion du public les différentes informations, il a été mis en ligne sur le site internet de la DéAL l'intégralité des documents relatifs au suivi du site (rapport annuel 2010-2012 – PV des commissions, arrêté de création et règlement intérieur).

S'agissant de la transmission des résultats et le suivi de la qualité des eaux, M. PONCET souligne qu'on y trouve une synthèse et non le rapport complet et souhaiterait que ce rapport soit annexé dans son intégralité.

M. SYRACUSE note la demande.

M. PONCET demande par ailleurs à M. UNEAU si cette méthode de communication lui convient suite à sa demande de l'année dernière.

M. UNEAU répond qu'en qualité de membre de la CLIS, cette méthode ne le satisfait pas, et souhaiterait que cette information lui parvienne directement et non par le biais d'internet.

Il est convenu qu'un courrier électronique sera adressé aux membres de la commission pour leur transmettre le lien vers la page internet correspondante ;

M. LOUISY indique qu'il aimerait que d'autres sites de la Guadeloupe fournissent autant d'informations. Par ailleurs, il demande si les autres rivières ne sont pas elles aussi concernées par les différentes analyses.

M. SYRACUSE souligne qu'un suivi est intégré directement au niveau de la rivière salée correspondant au point de rejet sur les eaux traitées et les eaux superficielles. Lors de la réalisation de l'étude d'impact, il s'est avéré être le seul milieu qui pouvait être impacté au niveau aqueux et une modélisation est réalisée sur la globalité.

S'agissant de l'arrêté préfectoral de juin 2013 relatif aux mâchefers, M. LOUISY souhaite savoir si un lieu spécifique leur est dédié.

M. SYRACUSE précise que conformément au PDEMA de 2008, encore en vigueur, la société SITA ESPERANCE a été sollicitée par la collectivité de Saint Barthélemy car elle n'a à ce jour aucun moyen de stocker ce type de déchets. Il s'agit des mâchefers qui ne peuvent être utilisés en techniques routières ; ceci ne nécessite pas un lieu spécifique de stockage. Il précise que SITA ESPERANCE reçoit également des mâchefers de la centrale thermique du Moule.

M. UNEAU déplore qu'en qualité de membre de la commission, il soit informé, pendant la séance, de l'arrêté préfectoral de juin 2013 relatif aux mâchefers sans avoir été au préalable consulté.

M. PONCET ajoute que l'Etat demande aux collectivités de ne plus acheminer des déchets verts à la décharge. C'est aux collectivités à s'organiser avec les prestataires autorisés à réceptionner et valoriser ce type de déchets pour les acheminer au bon endroit.

M. SYRACUSE revient sur la problématique de la voirie d'accès soulevée par M. YACOU. Comme il avait déjà été évoqué à la CLIS précédente, une partie de la voirie d'accès relève de la compétence du conseil régional. Les engagements de SITA ESPERANCE ont été respectés quant à la création d'une voirie stabilisée et entretenue. Toutefois, SITA ESPERANCE intervient en accord avec les riverains sur une partie de la voirie afin d'améliorer la qualité de la circulation. Il signale en outre, qu'un plan topographique sur la parcelle privée est bientôt prévu.

M. YACOU souligne les prescriptions prévues par l'arrêté préfectoral d'autorisation de 2008 de SITA ESPERANCE notamment le volet accessibilité et déplore les dégradations constatées sur la route d'accès.

Sur le coût des travaux demandé par M. LOUISY, M. SYRACUSE l'estime à environ 2 millions d'euros.

Sur ce point, M. YACOU exige la remise en état de la voie communale.

M. LOUISY appuie la demande de M. YACOU.

Concernant la réhabilitation de l'ancienne décharge, M. PONCET précise que dans le cadre de l'instruction des dossiers FEDER dans le domaine des déchets, à ce jour aucun dossier n'a été déposé.

M. SYRACUSE reconnaît qu'effectivement le dossier de subvention n'a pas été déposé mais qu'un courrier de demande a bien été transmis, toutefois, il précise que les travaux seront entrepris qu'après l'instruction du dossier FEDER.

A la question de M. LOUISY de savoir si le financement de la réhabilitation aurait pu être envisagé dans le cadre d'une DSP, M. PONCET répond que c'est au cas par cas.

M. PONCET propose aux membres qui le souhaitent de visiter le site et rappelle que dès que possible sera communiquée l'adresse du site internet.

A la demande de M. LOUISY sur le nombre d'écoles qui visitent le site, M. SYRACUSE lui propose de faire une estimation sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P/le Président
le chargé de mission Déchets
à la direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



David PONCET

